

# Préservation et restauration du Bocage du Véron

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

**Services de la collectivité associés** : Pôle Attractivité & Pôle GemaPi-Environnement & Écomusée du Véron

**Budget** : 18 900 € (étude PDG ENS & suivis naturalistes) - les autres actions sont difficilement chiffrables

**Partenaires financiers** : FEADER et Etat (DREAL Centre Val de Loire)

**Partenaires techniques** : Le CPIE Touraine Val de Loire, le PNR Loire Anjou Touraine, FDPPMA37

**Date de début** : 01/01/2020

**Date de fin** : 31/12/2029



### **Objectifs :**

Le bocage du Véron, situé dans la plaine alluviale de la Loire et de la Vienne, est atypique et rare en Touraine car il est composé d'un réseau hydrographique très dense couplé d'un linéaire de haies exceptionnel. La présence d'arbres têtard contribue à la richesse et la typicité des habitats composant ce bocage. L'enjeu pour la biodiversité y est très fort notamment sur le volet flore pour lequel on dénombre des populations remarquables au niveau départemental de Fritillaire Pintade et de Gratiolle Officinale. Les prairies humides sont les habitats privilégiés pour les amphibiens mais aussi pour les odonates, les

rhopalocères ou encore l'avifaune comme le râle des genêts qui est concerné par un PNA. La CCCVL travaille en partenariat avec la FDPPMA 37 (financé en partie par le Département) pour entretenir ce réseau et restaurer les corridors. De plus, La CCCVL, compétente en matière d'environnement et d'équipement culturel, a souhaité concilier l'ouverture du site au public avec une gestion favorisant la biodiversité en demandant le classement en ENS d'une partie de ce bocage, situé sur le site d'un Écomusée géré par la collectivité et labellisé "Musée de France". L'ENS du Bocage du Véron couvre ainsi, depuis 2020, une surface de 14.5ha composée de parcelles communautaires mais aussi de parcelles privées pour lesquelles la CCCVL exerce son droit de préemption. Un plan de gestion est en cours de rédaction et l'écomusée entretient le site par pâturage grâce à son propre cheptel.

### **Mesures mises en œuvre :**

Les mesures de préservation et de sauvegarde mises en œuvre sont les suivantes :

\*Pour l'ensemble du bocage :\*

- Réalisation d'une étude rentrant dans le cadre du chantier école de l'école Polytech Tours commandée par la CCCVL et permettant de recenser le réseau de fossés et le réseau bocager (TVB).
- Conservation des arbres têtards gérés par la commune de Savigny-en-Véron et évolution de certains sujets en futurs arbres têtards
- Entretien des fossés réalisés par la CCCVL en partenariat avec la FDPPMA37 et entretien du ru du Bouchet par le SBNM
- Parcours pédestre dans l'attente d'un sentier balisé de mise en valeur (2023)

Pour la partie inscrite en ENS :

- Maîtrise foncière grâce au droit de préemption accordé à la CCCVL
- Classement de plusieurs linéaires de haies au PLUiH
- Écopâturage grâce au cheptel appartenant à l'écomusée qui produit également son propre fourrage. Quelques modifications sont à envisager dans le cadre du plan de gestion afin de limiter la pression de pâturage et permettre la pleine expression du cortège floristique.
- Mesures d'urgence en faveur du Râle des Genêts et du Tarier des près (financées par la DREAL et animées par le CPIE et la LPO)
- Réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un plan de gestion sur 6 ans (renouvelable) en cours de rédaction par le CPIE.
- Suivis naturalistes réalisés en 2022 par le CPIE et commandés par la CCCVL. Ces suivis seront poursuivis afin de voir les impacts des mesures mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion et d'accroître les données (l'année 2022 étant particulièrement sèche)
- Projet scientifique et culturel présenté par la CCCVL (Ecomusée du Véron) pour la période 2022-2028 dans lequel il est inscrit que le bocage est à la fois un contexte, un support et un patrimoine, qu'il convient « de conserver et de valoriser au même titre que la collection Musée de France ». En ce sens, une gestion adaptée des espaces extérieurs et du pâturage, favorable au paysage et à la biodiversité, est incontournable.

### **Résultats / impact pour la biodiversité :**

- Amélioration et diversification des habitats prairiaux permettant une meilleure expression du cortège floristique inféodé à ces milieux et une augmentation globale de la biodiversité
- Préservation, autant que possible, des populations de Râle des Genêts
- Augmentation du nombre d'arbres têtard actuellement en déclin malgré leur fort intérêt écologique (micro-habitats pour la flore épiphyte (mousses, lichens...) et pour la faune cavernicole (chiroptères, rapaces, pics, divers mammifères, amphibiens...)
- Diversification des haies et augmentation du linéaire permettant de renforcer les corridors écologiques
- Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques avec une ripisylve adaptée (espèces endémiques, habitats, ...)
- Augmentation de la fréquentation du site permettant l'éducation à l'environnement et la sensibilisation sur la nature et la biodiversité

### **Coordonnées**

Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Liens utiles

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Arnaud DECAS, Directeur du pôle GEMAPI-Environnement

02 18 07 90 19 - [a.decas@cc-cvl.fr](mailto:a.decas@cc-cvl.fr)

